



Bagnolet le 8 mai 2025

À l'attention des membres du Comité de sélection du Prix  
Nelson Mandela C/O Département de la communication  
globale Siège des Nations Unies New York, NY

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

L'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique s'oppose à ce que le Prix Nelson Mandela 2025 soit attribué à Madame Amina Bouayach, présidente du Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc (CNDH).

Notre association suit attentivement depuis sa création en 1972, la situation des droits de l'homme au Maroc et au Sahara occidental. Nous avons mené des enquêtes et assisté dans ces deux pays à des procès à Tanger, Agadir, Salé et Laayoun ainsi qu'au Tribunal militaire de Rabat. Nous avons pu constater les manquements graves au respect des règles juridiques, des conventions internationales, les dénonciations d'aveux extorqués sous la torture.

Cette personne, nommée par le pouvoir royal, cautionne ces graves atteintes aux droits de l'homme tant à l'égard des démocrates, syndicalistes et journalistes marocains qu'à l'égard des journalistes et civils sahraouis qui revendiquent leur droit universel à l'autodétermination. Elle cautionne les procédures juridiques qui enfreignent aussi le droit marocain. Elle cautionne les tortures et mauvais traitements dans les institutions d'Etat (commissariats de police, prisons) et n'a aucune action pour donner suite aux revendications des prisonniers politiques marocains et sahraouis qui n'ont plus que la grève de la faim pour protester de leurs conditions de détention et le manque de soins. Ces rares visites aux prisonniers n'ont aucune suite sur leur situation.

Elle cautionne l'interdiction faite à tout enquêteur qui veut se rendre au Sahara occidental, territoire non autonome interdit de visite depuis 2014 où à ce jour 322 expulsions de personnes venues de 21 pays et 4 continents ont été effectuées par les autorités marocaines. **Le Haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU attend depuis 9 ans l'autorisation d'aller y faire son travail.**

Le nom de cette personne ne doit en aucun cas être rapproché de celui de Nelson Mandela qui, après avoir subi 27 années de prison, a permis à son pays de sortir des horreurs du régime d'apartheid en évitant un bain de sang. Ce qui serait une injure à sa mémoire.

Honorer cet arbre qui cache une forêt de souffrances, serait rendre encore plus difficile pour les peuples marocain et sahraoui leurs droits d'expression et de manifestation.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Le Président  
Jean-Paul ESCOFFIER